



Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 5 avril 2019
2. 7497 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2018
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen des comptes
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Carlo Back, M. André Bauler, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, M. Charles Margue, Mme Lydia Mutsch

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Mme Ginette Biasini, de l'Administration parlementaire
M. Damian Rychlicki, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 5 avril 2019

Les membres de la commission n'ont pas émis de commentaires par rapport au procès-verbal de la réunion du 5 avril 2019 relative aux comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2017 et ledit procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.
2. 7497 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2018

- Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Marc Lies est désigné rapporteur des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2018.

- Examen des comptes

Le Président de la commission donne la parole à Monsieur le Secrétaire général qui, avant de passer aux explications sur les chiffres de l'exercice 2018, donne quelques précisions sur le budget 2018.

Il rappelle d'abord qu'au cours de l'exercice 2018 se sont déroulées les élections législatives en date du 14 octobre 2018 ce qui a eu des conséquences sur les comptes de la Chambre, à savoir des moins-values sur les dépenses.

Le Secrétaire général rappelle également les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2018 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 21 juin 2017 :

budget des recettes	114.360,00
budget des dépenses	38.304.968,00
réserve prise en compte	2.290.608,00
dotation budgétaire demandée	35.900.000,00
remboursement partiel campagnes électorales	1.400.000,00

Le Secrétaire général passe ensuite aux explications des écarts (moins-values de dépenses) dans les différentes sections :

Les écarts de la section A « Députés » (-701.664,69 €), s'expliquent principalement comme suit :

- lors de l'établissement du budget, il faut prévoir les montants maximaux fixés par la loi électorale, surtout au niveau des indemnités de secrétariat, du congé politique et du remboursement des cotisations sociales ;
- le budget prévoyait les indemnités parlementaires d'un membre du parlement européen pour l'année entière alors que ce dernier a été nommé Secrétaire d'Etat le 20 juin 2018 et les indemnités de juillet à décembre et de l'allocation de fin d'année n'ont pas dû être payées ;
- moins de réunions de commission et de séances plénières par rapport à 2017 en raison des élections législatives, donc moins de frais de déplacements et de jetons de présence ont dû être payés ;
- les indemnités de départ ont été payées pour les mois de novembre 2018 à janvier 2019 de sorte que l'indemnité de départ pour le mois de janvier 2019 a été comptabilisée dans les charges de l'exercice 2019.

Pour ce qui est de la section B « Institutions parlementaires internationales » (-159.443,12 €), il y a lieu de noter que suite aux élections législatives du 14 octobre 2018, la Chambre des Députés n'a pas été représentée à un grand nombre de conférences et réunions prévues lors de l'établissement des propositions budgétaires en 2017. Les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient également en fonction du nombre de participants, du lieu de réunion ainsi que du nombre de réunions.

Les écarts de la section D « Personnel » (-872.564,76 €) s'expliquent par plusieurs faits :

- 7 nouveaux agents sont entrés en service au courant de l'année 2018 alors que leurs entrées en service étaient budgétisées à partir du 1er janvier 2018 (300.635,26 €) ;
- 3 postes n'ont pas pu être pourvus en 2018 (197.497,46 €) ;
- plusieurs postes libres ont été pourvus par des agents d'une moindre ancienneté (210.275,53 €) ;
- demandes de congé parental et de service à temps partiel (83.522,16 €).

Au niveau de la section E « Frais de fonctionnement » les écarts (-1.873.172,60 €) s'expliquent principalement par :

- des engagements pris en 2018 mais non dépensés au cours de l'exercice ont été reportés en 2019 et ceci pour un montant total de 888.028,53 €. Il s'agit des engagements suivants :

* 12.304.10 Site Internet : 500.000 € ont été reportés en 2019 pour la réalisation d'un nouveau Site Internet ;

* 12.307.10 Archivage électronique : deux engagements se chiffrant à 270.000 € ont été reportés dont 135.000 € pour la digitalisation des fonds d'archives qui sont actuellement en dépôt auprès des Archives nationales et 135.000 € pour la digitalisation des comptes rendus de la CHD avant 1945 avec la Bibliothèque nationale ;

* 74.040.10 Acquisition d'équipements spéciaux : 100.000 € ont été engagés pour le remplacement de 2 scanners X-Ray pour le bâtiment Printz-Richard et l'Hôtel de la Chambre des Députés. L'acquisition se fera dans le cadre des travaux de sécurisation des bâtiments prévus en 2020 ;

* deux engagements (4.345,38 € et 13.683,15 €) concernent le remplacement des terminaux avec lecteur Proxif répartis sur les articles budgétaires 12.070.40 pour les prestations et l'article 74.050.10 pour l'acquisition du matériel.

- des dépenses liées à l'exploitation et à l'entretien des bâtiments de la CHD qui n'ont pas été réalisées à hauteur de 213.756,81 € dont 46.947,68 € pour le nettoyage, 146.867,68 € pour la consommation Eau, Gaz, Electricité et 24.289,74 € pour la surveillance. A noter qu'à partir de l'exercice 2020, le crédit pour la consommation Eau, Gaz, Electricité a été adapté aux frais réels des derniers exercices.

- la non-réalisation des émissions « Chamber Aktuell » pendant toute l'année 2018 (236.944,81 €) ;

- le restant de l'article 12.120.10 « Frais d'experts et d'études » (178.896,94 €) qui résultent principalement d'expertises prévues mais non réalisées.

Section F « Compte rendu » (-88.812,74 €) :

La publication du « rapport d'activité de la Chambre des Députés » a été arrêtée pour l'exercice 2018 de sorte que le crédit prévu au budget 2018 est tombé en économie.

Section H « Financement campagnes électorales » (1.400.000 €) :

- le crédit prévu pour le remboursement partiel des frais des campagnes électorales – 1.400.000 € (élections législatives du 14 octobre 2018) inscrit au budget pour l'exercice 2018 a été versé à la Chambre des Députés en cours du mois de janvier 2019 de sorte que le crédit et les remboursements y relatifs se trouvent dans les charges (remboursements) et recettes (crédit) de l'exercice 2019.

Pour conclure, le Secrétaire général précise que les dépenses se rapportant à

l'exercice 2018 se chiffrent à 34.599.578,33 € ce qui représente une augmentation de 1,54 % (525.047,17 €) par rapport à l'exercice précédent (34.074.531,16 €).

Le Président de la commission remercie le Secrétaire général pour ses explications et demande les raisons de l'augmentation des frais de personnel en 2018 par rapport à 2017 ainsi que de la diminution des frais IT (article 12.070).

Un agent de l'Administration parlementaire explique que l'augmentation des frais de personnel est due au recrutement de 7 nouveaux agents et que la diminution des frais IT (article 12.070) est due à la résiliation de certains contrats de maintenance/location de matériel informatique.

Le Président de la commission donne ensuite la parole aux membres de la commission.

Un membre de la commission demande si les équipements informatiques utilisés par la Chambre sont achetés ou loués.

Monsieur le Secrétaire général adjoint explique que la Chambre préfère acheter ces équipements.

Un membre de la commission souhaite obtenir des précisions concernant les expertises prévues pour soutenir les Députés dans les travaux parlementaires ainsi que par rapport à la sécurité informatique.

Monsieur le Secrétaire général précise que des réflexions en interne sont menées quant aux profils des experts et des modalités de fonctionnement de ces expertises. Monsieur le Secrétaire général précise également que les travaux en matière de sécurité informatique ont été déjà lancés.

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Après un échange de vues, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Luxembourg, le 17 décembre 2019

La Secrétaire-administrateur,
Ginette Biasini

Le Président de la Commission des Comptes,
Marc Lies